

SECTEURS PRIORITAIRES

- Produits et systèmes faisant appel à une technologie de pointe
- Agriculture et produits alimentaires
- Produits et services relatifs à l'environnement
- Exploitation minière, métaux et minéraux
- Électricité /pétrole et gaz
- Les systèmes de transports

PRODUITS ET SYSTÈMES FAISANT APPEL À UNE TECHNOLOGIE DE POINTE

Possibilités

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le marché indien des télécommunications ne le cède qu'à celui de la Chine au plan de l'ampleur du potentiel qu'il offre aux exportateurs canadiens. Selon le ministère des Télécommunications (MdT), le rapport de densité, dans le pays, qui est actuellement d'environ 1,49 téléphone pour 100 habitants s'établira autour de 3 téléphones pour 100 habitants en l'an 2000 et de 9 téléphones pour 100 habitants en 2007. Le MdT s'attend à ce que les exploitants de services de télécommunications de base du secteur privé installent au moins 20 millions de lignes individuelles d'abonnés (LIA) dans le pays au cours des dix prochaines années.

L'Inde devra investir 14,43 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée, soit un rapport de densité de 2,34 téléphones pour 100 habitants d'ici avril de l'an 2000. Pour atteindre cet objectif, l'Inde devra installer 9,62 millions de lignes, chiffre qui correspond à plus des deux tiers de son réseau de télécommunications de base existant, lequel comprend 14,2 millions de lignes. Le MdT fournira de 7,5 à 8 millions des 9,62 millions de nouvelles lignes téléphoniques. Les autres lignes devraient être installées par les exploitants de services de télécommunications de base du secteur privé.

Au cours des dix prochaines années, le MdT prévoit lancer graduellement plusieurs services de réseau intelligent (RI). Les services comprennent un service téléphonique sans frais qui permettra à un abonné d'appeler une entreprise alors que l'entreprise qui reçoit l'appel en paiera les frais. Les services de RI incluront aussi des installations permettant d'utiliser des cartes d'appel; avec une carte de ce genre, un abonné peut appeler en précisant son numéro de compte et l'appel ne sera alors pas facturé au téléphone d'où l'appel est effectué. On offrira aussi un service de numéros universels.

Selon le plan à long terme pour les services de télécommunications au cours de la période 1997-2007 préparé par le ministère des Télécommunications, il y aura une demande additionnelle de 67,4 millions de lignes téléphoniques au cours de cette période et le MdT prévoit fournir 47 millions de ces lignes et offrir un service téléphonique sur demande. Les 20,4 millions de lignes restantes de cette demande additionnelle seront fournies par les exploitants du secteur privé qui offrent des services de télécommunications de base.

En vertu de la nouvelle politique des télécommunications, il est prévu qu'un secteur privé très dynamique connaîtra une expansion substantielle, même si, à l'heure actuelle, le secteur public effectue l'essentiel des achats de matériel de télécommunications et de l'équipement connexe. Dans le cadre d'un changement de politique majeur, qui s'est produit au cours des deux ou trois dernières années, le gouvernement a ouvert aux exploitants du secteur privé les services de téléphonie cellulaire, le service téléphonique de base et les services de téléavertisseurs.

Voici quelques autres réformes : approbation automatique d'intérêts étrangers pouvant atteindre 51 p. 100 du capital-actions de nouvelles entreprises; participation du secteur privé dans la prestation de services à valeur ajoutée, de services de gestion du réseau pour les réseaux national et métropolitains et de services d'échange de données informatisé (EDI) et d'audio-messagerie.

De même, le 19 février 1997, le gouvernement indien a créé l'organisme de réglementation des télécommunications indiennes (Telecom Regulatory Authority of India - TRAI) et a plus tard nommé le juge S.S. Sodhi comme président, M. B.K. Zutshi comme vice-président et M. N.S. Ramachandran comme membre de l'organisme. Ce dernier a commencé à exercer ses fonctions le 25 mars 1997. Le TRAI est un organisme autonome dont les fonctions consistent à protéger les intérêts des consommateurs et à régler les différends entre le MdT et les exploitants du secteur privé.

Le MdT a accordé des permis à des exploitants privés pour la prestation de services de téléphonie mobile cellulaire dans presque toutes les régions de l'Inde. Certaines de ces entreprises privées ont déjà commencé à exploiter un tel service dans les principales villes de l'Inde. Toutefois, pour l'exploitation du service téléphonique de base dans le pays, le MdT a jusqu'ici accordé des permis à des exploitants privés dans seulement cinq régions et sept soumissions sont à l'étude, les permis devant être accordés par la suite. Pour les neuf régions restantes, la réponse reçue par le MdT de l'industrie des télécommunications au cours de la troisième phase de présentation de soumissions a été très mauvaise. Cela a été attribué : a) au fait que les banques et les institutions financières ne sont pas disposées à fournir des garanties bancaires aux sociétés de télécommunications et b) aux changements dans les conditions politiques. Le groupe formé de Bell Canada International/Tata a obtenu deux permis pour exploiter des services de téléphonie mobile cellulaire et des services téléphoniques de base dans la région de l'Andhra Pradesh. La société Telesystems International Wireless Services Inc. (TIW) de Montréal s'est associée à Shyam Telecom pour exploiter des services de téléphonie cellulaire dans la région du Rajasthan.

Pour accroître l'investissement dans le secteur des télécommunications, le gouvernement a aussi annoncé que ce secteur sera traité comme un secteur d'infrastructure. Cette mesure permet, pour les projets de télécommunications, de porter le plafond sur les emprunts commerciaux extérieurs (ECE) de 35 à 50 p. 100 du coût du projet et, en vertu des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, accorde aux entreprises qui réalisent ces projets une exonération temporaire d'impôt de cinq ans et des taux fiscaux de concession pour la période restante de la durée du projet.

Les entreprises canadiennes trouveront des débouchés pour leur équipement et leur technologie dans les segments suivants :

- **transmission** (OLTE, MARR, systèmes de radiocommunications numériques poste à poste à multipoint; liaison hertzienne numérique utilisant du matériel AMRT, AMDC, AMAD; technologie HNS/HNP, systèmes radio à commutation automatique de canaux, multiplexeurs avec compression, etc.);
- **commutation** (tous les PABx numériques de 20 à 25 portes d'accès pour la voix/les données, systèmes téléphoniques à poussoirs de tailles variées présentant diverses caractéristiques); communication des données (technologie peu coûteuse pour réseaux de transmission de données détourees, modems haute vitesse, multiplexeurs statistiques, produits de réseaux locaux en pont et assembleurs désassembleurs de paquets);
- **équipement terminal**, comme téléavertisseurs, appareils téléphoniques à boutons poussoirs, équipement pour services à valeur ajoutée et services de téléphonie cellulaire et de téléavertisseurs, manufacturiers de matériel OEM pour les fabricants canadiens d'appareils téléphoniques, TTPO et réseau VSAT pour la voix/les données; stations terrestres pour les systèmes INMARSAT A, C et E (installation et entretien des réseaux de données pour les entreprises qui souhaitent vendre leurs produits en Inde; réseaux spécialisés pour la voix, les données et les images vidéo utilisant divers supports, y compris la communication par satellite sur bande C élargie, équipement de liaison à l'alternat, etc.);

